



CAHIER DE REVENDICATIONS COMMUN MAÎTRES-TAILLEURS (CP 107) POUR UN ACCORD SECTORIEL 2021-2022

SÉCURITÉ

I. SÉCURITÉ D'EMPLOI

- Maintien de l'emploi et création d'emplois durables, en accordant une attention particulière à l'attractivité du secteur pour les jeunes.
- Sécurité d'emploi pour tout le monde, avec une attention spécifique pour les travailleurs plus âgés.

II. GARANTIE DE REVENU

Pouvoir d'achat

- Concrétisation maximale de la marge salariale à travers une augmentation des salaires barémiques et effectifs à partir du 01.01.2021.
- Octroi d'une prime corona.

Fonds sociaux

- Indemnité sectorielle en cas de chômage temporaire pour raisons économiques et pour force majeure.

Mobilité

- Augmentation de l'intervention patronale dans les frais de transport privé.

FORMATION

- Reconduction de la CCT formation et augmentation du nombre de jours de formation dans le cadre de la trajectoire de croissance.
- Prolongation de la CCT formation et initiatives d'emploi en faveur des groupes à risque.
- Poursuite des efforts de formation, avec l'accompagnement et sous l'impulsion de Mode Unie.



QUALITÉ DES CARRIÈRES

I. PLANIFICATION DE LA CARRIÈRE

Crédit-temps

- Reconduction de la CCT crédit-temps.
- Poursuite des primes d'encouragement flamandes.

Travail faisable

- Le travail faisable, tout au long de la carrière, doit constituer un point d'attention structurel. Les efforts doivent produire des résultats concrets dans les entreprises.
- Instauration de jours de carrière.

II. FIN DE CARRIÈRE

Emplois de fin de carrière

- Souscription sectorielle maximale aux CCT du CNT relatives aux emplois de fin de carrière.

RCC

- Souscription sectorielle aux CCT du CNT relatives au RCC et prolongation des régimes suivants (y compris la dispense de disponibilité adaptée).
 - Régime général (62 ans)
 - Régime carrière longue

PROLONGATION DE TOUS LES ACCORDS À DURÉE DÉTERMINÉE